

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : Monsieur Michaël CENNI.

Etaient présents : Mesdames BERNARD, BYTNAR, MONTION, SEGOL, SOMMET
Messieurs CHOUPIN, KLEIN, LALET, LAPREPI, MAILLET

Etaient excusés : Madame DERRIEN qui a donné pouvoir à Monsieur CENNI, Madame MANKARIOS qui a donné pouvoir Madame BERNARD, Monsieur LENOIR qui a donné pouvoir à Monsieur LALET

Madame Isabelle BYTNAR est nommée secrétaire de séance.

1) Election des Délégués et des Suppléants pour l'élection des Sénateurs

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L.287, L.445 et L.556 du code électoral).

Conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le Maire et comprenant les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes à l'ouverture du scrutin,

Le bureau est ainsi composé :

Monsieur CENNI Michaël, Maire, Président ;

Mesdames et Messieurs CHOUPIN Philippe, MONTION Marie-Christine, SOMMET Claire et KLEIN Maxime conseillers municipaux,

Une liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin : **Liste Démocratie lugonnaise**

Il a ensuite été procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral.

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

Les résultats sont proclamés :

Liste Démocratie lugonnaise

Sont élus délégués :

Monsieur CENNI Michaël
Madame BYTNAR Isabelle
Monsieur LALET Cédric

Sont élus délégués suppléants :

Madame MONTION Marie-Christine
Monsieur KLEIN Maxime
Madame SOMMET Claire

La séance est levée à 19h10

Le Maire
Michaël CENNI

Le Secrétaire
Isabelle BYTNAR